Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 073-217301563-20260921-37210926-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

N°37-210926

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYRIEUX-TROUET SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-six, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

Présents : ALPALHAO Pyrène, CASPAR Pauline, DANTIN Jean-Jacques, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume, LABEYE Annie, LABEYE-VUILLION Florian, LATOUR Laurent et Lucile OGUIC.

Absents excusés : Sandrine PERCEVEAUX et NAVETTE Éric

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Objet : Tarif assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les nouveaux tarifs pour la redevance au service d'assainissement collectif à compter du 01/01/2027, applicable sur la facture 2027
La part fixe reste inchangée : 25 € par an.
La part proportionnelle est votée à l'unanimité à 1.50 G./ m3.

Ainsi fait et délibéré
Meyrieux-Trouet, le 21 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Jacques DANTIN

Le secrétaire de séance
Annie LABEYE

MAIRIE de MEYRIEUX-TROUET (Savoie)